



Diffamation sur le lieu de travail dans le cadre de sa fonction

Par **tlem3f**, le **07/11/2008** à **05:52**

Bonjour, un responsable de 'un syndicat (dans l'administration) a utilisé sa revue mensuelle pour le cas suivant : il a extrait 2 phrases de la notation d'un agen, les déclarant contradictoire et faisant passer le chef de bureau (il a précisé quel bureau, donc l'ensemble des personnels sait de qui il s'agit)) pour une personne dénué de bon sens et ayant un esprit de contradiction. cet article suscite commentaires et moqueries et pour certains un dénigrement de ma personne. Puis je porter un recours pour diffamation en faisant valoir la méthode peu orthodoxe ? D'avance merci

Par **Tisuisse**, le **07/11/2008** à **08:37**

Bonjour,rrnnQu'en pense votre patron ou le chef d'entreprise ?

Par **tlem3f**, le **07/11/2008** à **11:06**

Mon supérieur direct est choquée et en a référé au Responsable (le grand chef) celui ci amenuise les propos et ne s'aventure pas à critiquer le procédé. je pense qu'il ne souhaite pas faire de vagues car la personne à l'origine de l'affaire fait partie d'un syndicat